Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce, &c.

Montesquieu, Charles de Amsterdam, 1749

Livre Vingt-Cinquieme. DEs Loix Dans Le Rapport Qu'elles Ont Avec L'Tablissement De La Religion Et La Police Exterieure.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

DEL'ESPRIT

356



LIVRE VINGT-CINQUIEME.

DESLOIX

DANS LE RAPPORT QU'ELLES ONT

AVEC

L'ETABLISSEMENT DE LA RELIGION ET LA POLICE EXTÉRIEURE.

LIVRE VINGT-CIN-QUIEME, Chap. I.

CHAPITRE PREMIER.

Du sentiment pour la Religion.

L'Homme pieux & l'Athée parlent toujours de Religion; l'un parle de ce qu'il aime, & l'autre de ce qu'il craint.

CHAPITRE II.

Du motif d'attachement pour les diverses Religions.

Es diverses Religions du Monde ne donnent pas à ceux qui les prosesseux fent des motifs égaux d'attachement pour elles : cela dépend beaucoup de la manière dont elles se concilient avec la façon de penser & de fentir des Hommes.

Nous sommes extrêmement portés à l'Idolâtrie, & cependant nous ne sommes pas sort attachés aux Religions idolâtres; nous ne sommes guère portés aux Idées spirituelles, & cependant nous sommes très attachés aux Religions qui nous sont adorer un Etre spirituel. Cela vient de la satisfaction que nous trouvons en nous-mêmes d'avoir été assez intelligens pour avoir choisi une Religion qui tire la Divinité de l'humiliation où les autres l'avoient mise. Nous regardons l'Idolâtrie comme la Religion des Peuples grossiers, & la Religion qui a pour objet un Etre spirituel comme celle des Peuples éclairés.

Quand

Quand avec l'idée d'un Etre spirituel suprême qui forme le Dogme, nous LIVE pouvons joindre encore des idées sensibles qui entrent dans le Culte, cela VINGTnous donne un grand attachement pour la Religion; parce que les motifs C I Na dont nous venons de parler, se trouvent joints à notre panchant naturel pour QUIEME, les choses sensibles. Aussi les Catholiques qui ont plus de cette sorte de Cul- Chap. 11. te que les Protestans, sont-ils plus invinciblement attachés à leur (1) Religion que les Protestans ne le sont à la leur.

Lorsque (a) le Peuple d'Ephèse eut appris que les Pères du Concile avoient (a) Letdécidé qu'on pouvoit appeller la Vierge Mère de Dieu, il fut transporté de cyrille. joye, il baisoit les mains des Evêques, il embrassoit leurs genoux, tout

retentifioit d'acclamations.

Quand une Religion intellectuelle nous donne encore l'idée d'un choix fait par la Divinité, & d'une distinction de ceux qui la professent d'avec ceux qui ne la professent pas, cela nous attache beaucoup à cette Religion. Les Mahométans ne seroient pas si bons Musulmans, si d'un côté il n'y avoit pas des Peuples Idolâtres qui leur font penser qu'ils sont les vengeurs de l'Unité de Dieu, & de l'autre des Chrétiens pour leur faire croire qu'ils font l'objet de ses présérences.

Une Religion chargée de beaucoup (2) de pratiques attache plus à elle qu'une autre qui l'est moins; on tient beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé: témoin l'obstination ténace des (3) Mahométans & des Juifs, & la facilité qu'ont de changer de Religion les Peuples barbares & sauvages, qui, uniquement occupés de la Chasse ou de la Guerre, ne se char-

gent guère de Pratiques Religieuses.

Les Hommes sont extrêmement portés à espérer & à craindre; & une Religion qui n'auroit ni Enfer ni Paradis, ne sauroit guère leur plaîre. Cela se prouve par la facilité qu'ont eu les Religions étrangères à s'établir au Ja-

pon, & le zèle & l'amour avec lesquels on les y a reçues (4).

Pour qu'une Religion attache, il faut qu'elle ait une Morale pure. Les Hommes fripons en détail sont en gros de très honnêtes-gens, ils aiment la Morale; & si je ne traitois pas un sujet si grave, je dirois que cela se voit admirablement bien sur les Théatres: on est sûr de plaîre au Peuple par les fentimens que la Morale avoue, & on est sur de le choquer par ceux qu'elle reprouve.

Lorsque le Culte extérieur a une grande magnificence, cela nous flatte & nous donne beaucoup d'attachement pour la Religion. Les richesses des Temples & celles du Clergé nous affectent beaucoup. Ainsi la misère même des Peuples est un motif qui les attache à cette Religion qui a servi de

prétexte à ceux qui ont causé leur misère.

(1) Ils sont plus zèlés pour sa propagation.
(2) Ceci n'est point contradictoire avec ce que j'ai dit au Chapitre pénultième du Livre précédent; ici ie parle des motifs d'attachement pour une Religion, & là des moyens de la rendre plus générale.
(2) Cela se remarque par toute la Terre. Voyez size les Tures les Missions du Levant; le Recueil des que la Religion des Sintes n'en a point.

Voyages qui ont fervi à l'Etablissement de la Compagnie des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, part. 1, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrétienne & les Religions des Indes Tom. 3, pag. 201, sur les Maures de Batavia, & le P. Labat sur les Nègres (4) La Religion Chrét

CHA-



LIVEB VINGT-CIN-QUIEME, Chap. III.

Liv. 2.

CHAPITRE

Des Temples.

Resque tous les Peuples policés habitent dans des maisons. Delà est venue naturellement l'idée de bâtir à Dieu une Maison, où ils puissent l'adorer & l'aller chercher dans leurs craintes ou leurs espérances.

En effet, rien n'est plus consolant pour les Hommes qu'un lieu où ils trouvent la Divinité plus présente, & où tous ensemble ils font parler leurs soi-

blesses & leurs misères Mais cette idée si naturelle ne vient qu'aux Peuples qui cultivent les terres, & on ne verra point bâtir de Temple chez ceux qui n'ont pas de maifon eux-mêmes.

C'est ce qui sit que Gengiskan marqua un si grand mépris pour les Mosquées (1). Ce Prince (2) interrogea les Mahométans, il approuva tous leurs Dogmes, excepté celui qui porte la nécessité d'aller à la Mecque: il ne pouvoit comprendre qu'on ne pût pas adorer Dieu par-tout : les Tartares n'habitant point de maisons ne connoissoient point de Temples.

Les Peuples qui n'ont point de Temples ont peu d'attachement pour leur Religion: voila pourquoi les Tartares ont été de tout tems si tolérans (3), pourquoi les Peuples barbares qui conquirent l'Empire Romain ne balancèrent pas un moment à embrasser le Christianisme, pourquoi les Sauvages de l'Amérique sont si peu attachés à leur propre Religion, pourquoi depuis que nos Missionaires leur ont sait bâtir au Paragay des Eglises ils sont si fort zèlés pour la nôtre.

Comme la Divinité est le réfuge des Malheureux, & qu'il n'y a pas de gens plus malheureux que les Criminels, on a été naturellement porté à penser que les Temples étoient un Asile pour eux; & cette idée parut encore plus naturelle chez les Grecs, où les Meurtriers chassés de leur Ville & de la presence des Hommes sembloient n'avoir plus de maisons que les Temples, ni d'autres protecteurs que les Dieux.

Ceci ne regarda d'abord que les Homicides involontaires; mais lorsqu'on y comprit les grands Criminels, on tomba dans une contradiction groffière: s'ils avoient offensé les Hommes, ils avoient à plus forte raison offensé les

Ces Asiles se multiplièrent dans la Grèce: les Temples, dit (a) Tacite, (a) Annal. étoient remplis de Débiteurs insolvables & d'Esclaves méchans, les Magistrats avoient de la peine à exercer la Police, le Peuple protégeoit les crimes des Hommes comme les cérémonies des Dieux; le Sénat fut obligé d'en retrancher un grand nombre.

⁽¹⁾ Entrant dans la Mosquée de Buchara il enleva l'Alcoran & le jetta sous les pieds de ses chevaux, Histoire des Tartares part. 3. p. 273.

(2) Cette disposition d'esprirapassé jusqu'aux Japo-nois qui virent leur origine des Tartares, comme il est aisé de le prouver. (2) Ibid pag. 342.

Les Loix de Moife furent très fages. Les Homicides involontaires étoient Livas innocens, mais ils devoient être ôtés de devant les yeux des parens du Mort : Vingtil établit donc un Asile (a) pour eux. Les grands Criminels ne méritent C 1 Npoint d'Afile, ils n'en eurent (b) pas; les Juiss n'avoient qu'un Tabernacle portatif & qui changeoit continuellement de lieu; cela excluoit l'idée d'Asile. Il est vrai qu'ils devoient avoir un Temple: mais les Criminels qui y seroient (a) Non venus de toutes parts, auroient pu troubler le Service Divin. Si les Homi- bres Chap. cides avoient été chassés hors du Païs comme ils le furent chez les Grecs, (6) 1bid. il eût été à craindre qu'ils n'adorassent des Dieux étrangers. Toutes ces considérations firent établir des Villes d'Asile où l'on devoit rester jusqu'à la mort du Souverain Pontife.

CHAPITRE IV.

Des Ministres de la Religion.

Es prémiers Hommes, dit Porphyre, ne sacrifioient que de l'herbe. Pour un Culte si simple chacun pouvoit être Pontife dans sa famille.

Le desir naturel de plaîre à la Divinité multiplia les cérémonies : ce qui sit que les Hommes occupés à l'Agriculture devinrent incapables de les exécu-

ter toutes & d'en remplir les détails.

On confacra aux Dieux des Lieux particuliers, il falut qu'il y eût des Ministres pour en prendre soin, comme chaque Citoyen prend soin de sa maifon & de ses affaires domestiques. Austi les Peuples qui n'ont point de Prêtres font-ils ordinairement barbares. Tels étoient autrefois les Pédaliens (c), (c) Lin tels font encore les Wolgusky (1).

Des gens confacrés à la Divinité devoient être honorés, fur-tout chez les Peuples qui s'étoient formé une certaine idée d'une pureté corporelle, nécessaire pour approcher des lieux les plus agréables aux Dieux, & dépendante

de certaines pratiques.

Le Culte des Dieux demandant une attention continuelle, la plupart des Peuples furent portés à faire du Clergé un Corps séparé. Ainsi chez les Egyptiens, chez les Juiss & les Perses (d) on consacra à la Divinité de certaines Familles qui se perpétuoient & faisoient le Service. Il y eut même Mi, Hydr. des Religions où l'on ne pensa pas seulement à éloigner les Ecclésiastiques des affaires, mais encore à leur ôter l'embarras d'une Famille; & c'est la pratique de la principale branche de la Loi Chrétienne.

Je ne parlerai point ici des conséquences de la Loi du Célibat: on sent qu'elle pourroit devenir nuifible à proportion que le Corps du Clergé seroit trop étendu, & que par conséquent celui des Laïques ne le seroit pas asseza

Par la nature de l'Entendement humain, nous aimons en fait de Re-

(1) Peuples de la Sibérie. Voyez la Rélation de Mr. Buerard Isbrand-Ides dans le Recueil des Voyages du Nord tom. 8.

LIVEE VINGT-CIN-QUIEME, Chap. IV. ligion tout ce qui suppose un effort, comme en matière de Morale nous aimons spéculativement tout ce qui porte le caractère de la sévérité. Le Célibat a été plus agréable aux Peuples à qui il sembloit convenir le moins, & pour lesquels il pouvoit avoir de plus sâcheuses suites. Dans les Païs du Midi de l'Europe, où, par la nature du Climat, la Loi du Célibat est plus difficile à observer, elle a été retenue; dans ceux du Nord, où les passions sont moins vives, elle a été proscrite. Il y a plus: dans les Païs où il y a peu d'Habitans, elle a été admise; dans ceux où il y en a beaucoup, on l'a rejettée. On sent que toutes ces réslexions ne portent que sur la trop grande extension du Célibat, & non sur le Célibat même.

CHAPITRE V.

Des bornes que les Loix doivent mettre aux richesses du Clergé.

Es Familles particulières peuvent périr, ainsi les Biens n'y ont point une destination perpétuelle. Le Clergé est une Famille qui ne peut pas périr: les Biens y sont donc attachés pour toujours, & n'en peuvent pas sortir.

Les Familles particulières penvent s'augmenter : il faut donc que leurs Biens puissent croître aussi. Le Clergé est une Famille qui ne doit point s'aug-

menter: les Biens doivent donc y être bornés.

Nous avons retenu les dispositions du Lévitique sur les Biens du Clergé, excepté celles qui regardent les bornes de ces Biens: effectivement, on ignorera toujours parmi nous quel est le terme après lequel il n'est plus perm's

à aucune Communauté Religieuse d'aquérir. Ces aquisitions sans sin paroissent aux Peuples si déraisonnables, que celui qui voudroit parler pour elles seroit regardé comme un imbécille.

Les Loix Civiles trouvent quelquesois des obstacles à changer des abus établis, parce qu'ils sont liés à des choses qu'elles doivent respecter : dans ce cas une disposition indirecte marque plus le bon esprit du Législateur, qu'une autre qui frapperoit sur la chose même. Au-lieu de désendre les aquisitions du Clergé, il faut chercher à l'en dégoûter lui-même, laisser le droit & ôter le fait.

Dans quelques Païs de l'Europe, la considération des Droits des Seigneurs a fait établir en leur faveur un Droit d'indemnité sur les immeubles aquis par les Gens de main-morte. L'intérêt du Prince lui a fait exiger un Droit d'amortissement dans le même cas. En Castille où il n'y a point de Droit pareil, le Clergé a tout envahi : en Arragon, où il y a quelque Droit d'amortissement, il a aquis moins : en France, où ce Droit & celui d'indemnité sont établis, il a moins aquis encore; & l'on peut dire que la prospérité de cet Etat est dûe en partie à l'exercice de ces deux Droits. Augmentez-les ces Droits, & arrêtez la Main-morte, s'il est possible.

Rendez facré & inviolable l'ancien & nécessaire Domaine du Clergé; LIVE qu'il foit fixe & éternel comme lui; mais laissez sortir de ses mains les nou- VINGTveaux Domaines.

Permettez de violer la règle, lorsque la règle est devenue un abus: sou-

frez l'abus, lorsqu'il rentre dans la règle.

On se souvient toujours à Rome d'un Mémoire qui y sut envoyé à l'occafion de quelques démêlés avec le Clergé. On y avoit mis cette Maxime; " le Clergé doit contribuer aux charges de l'Etat, quoiqu'en dise l'An-" cien Testament ". On en conclut que l'Auteur du Mémoire entendoit mieux le langage de la Maltote que celui de la Religion.

QUIEME. Chap. V. VI. O VII.

Des Monastères.

L moindre bon-sens fait voir que ces Corps qui se perpétuent sans fin, ne doivent pas vendre leurs fonds à vie, ni faire des emprunts à vie, à-moins qu'on ne veuille qu'ils se rendent Héritiers de tous ceux qui n'ont point de Parens & de tous ceux qui n'en veulent point avoir : ces gens jouent contre le Peuple, mais ils tiennent la Banque contre lui.

CHAPITRE VII.

Du Luxe de la Superstition.

Eux-là font impies envers les Dieux, dit Platon (a), qui nient leur (a) Des existence, ou qui en l'accordant soutiennent qu'ils ne se mêlent point Loix, Liv. " des choses d'ici bas, ou enfin qui pensent qu'on les appaise aisément par " des Sacrifices, trois opinions également pernicieuses ". Platon dit là tout ce que la Lumière naturelle a jamais dit de plus sensé en matière de Religion.

La magnificence du Culte extérieur a beaucoup de rapport à la conftitution de l'Etat. Dans les bonnes Républiques on n'a pas seulement reprimé le Luxe de la Vanité, mais encore celui de la Superfition. On a fait dans la Religion des Loix d'épargne. De ce nombre sont plusieurs Loix de Solon, plusieurs Loix de Platon sur les Funérailles que Cicéron a adoptées, enfin quelques Loix de Numa (1) fur les Sacrifices.

Des Oiseaux, dit Cicéron, & des Peintures faites en un jour sont des dons très divins. Nous offrons des choses communes, disoit un Spartiate, afin que nous ayons tous les jours le moyen d'honorer les Dieux.

(1) Rogum vine ne respergite, Loi des XII. Tables. Tome II

DE L'ESPRIT

362

LIVER VINGT-CIN-QUIEME, Chap. VII.

VIII. & IX.

(a) Des

Le soin que les Hommes doivent avoir de rendre un Culte à la Divinité, est bien différent de la magnificence de ce Culte. Ne lui offrons point nos trésors, si nous ne voulons lui faire voir l'estime que nous faisons des choses qu'elle veut que nous méprisions.

"Que doivent penser les Dieux des Dons des Impies, dit admirablement "Platon, puisqu'un Homme de bien rougiroit de recevoir des présens d'un

malhonnête-homme?

Il ne faut pas que la Religion, sous prétexte de Dons, exige des Peuples ce que les nécessités de l'Etat leur ont laissé; & , comme dit Platon(a), des Hommes chastes & pieux doivent offrir des Dons qui leur ressemblent.

Il ne faudroit pas non plus que la Religion encourageât les dépenses des Funérailles: qu'y a-t-il de plus naturel que d'ôter la différence des fortunes dans une chose & dans les momens qui égalisent toutes les fortunes?

CHAPITRE VIII

Du Pontificat.

Orsque la Religion a beaucoup de Ministres, il est naturel qu'ils ayent un Ches & que le Pontisicat y soit établi. Dans la Monarchie où l'on ne sauroit trop séparer les Ordres de l'Etat, & où l'on ne doit point assembler sur une même tête toutes les Puissances, il est bon que le Pontisicat soit séparé de l'Empire. La même nécessité ne se rencontre pas dans le Gouvernement Despotique, dont la nature est de réunir sur une même tête tous les Pouvoirs. Mais dans ce cas il pourroit arriver que le Prince regarderoit la Religion comme ses Loix mêmes & comme des essets de sa volonté. Pour prévenir cet inconvénient, il faut qu'il y ait des monumens de la Religion, par-exemple, des Livres Sacrés qui la fixent & qui l'établissent. Le Roi de Perse est le Ches de la Religion, mais l'Alcoran règle la Religion: l'Empereur de la Chine est le Souverain Pontise, mais il y a des Livres qui sont entre les mains de tout le monde, auxquels il doit lui-même se conformer. Envain un Empereur voulut-il les abolir, ils triomphèrent de la tyrannie.

CHAPITRE IX.

De la Tolérance en fait de Religion.

Ous sommes ici Politiques & non pas Théologiens; & pour les Théologiens mêmes, il y a bien de la différence entre tolérer une Religion & l'approuver.

Lorsque les Loix d'un Etat ont cru devoir souffrir plusieurs Religions, il faut qu'elles les obligent aussi à se tolérer entr'elles. C'est un principe,

que

que toute Religion qui est reprimée devient elle-même reprimante: car si- Live tôt que par quelque hazard elle peut fortir de l'oppression, elle attaque la VINGT-Religion qui l'a reprimée, non pas comme une Religion, mais comme Cina une tyrannie.

Il faut donc que les Loix exigent de ces diverses Religions, non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entr'elles. Un Citoyen ne satisfait point aux Loix en se contentant de ne pas agiter le Corps de l'Etat; il faut encore qu'il ne trouble pas quelque Citoyen que ce soit.

CHAPITRE X.

Continuation du même sujet.

Omme il n'y a guère que les Religions intolérantes qui ayent un grand zèle pour s'établir ailleurs, parce qu'une Religion qui peut tolérer les autres ne songe guère à sa propagation; ce sera une très bone Loi Civile, lorsque l'Etat est satisfait de la Religion déja établie, de ne point souffrir l'Etablissement d'une autre.

Voici donc le principe fondamental des Loix Politiques en fait de Religion. Quand on est le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle Religion ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir; quand elle y est établie, il faut la tolérer.

CHAPITRE XI.

Du changement de Religion.

'N Prince qui entreprend dans son Etat de détruire ou de changer la Religion dominante, s'expose beaucoup. Si son Gouvernement est Despotique il court plus de risque de voir une révolution que par quelque tyrannie que ce soit, qui n'est jamais dans ces sortes d'Etats une chose nouvelle. La révolution vient de ce qu'un Etat ne change pas de Religion, de Mœurs & de Manières dans un instant, & aussi vite que le Prince publie l'Ordonnance qui établit une Religion nouvelle.

De-plus la Religion ancienne est liée avec la constitution de l'Etat, & la nouvelle n'y tient point : celle-là s'accorde avec le Climat, & fouvent la nouvelle s'y refuse. Il y a plus, les Citoyens se dégoûtent de leurs Loix, ils prennent du mépris pour le Gouvernement déja établi, on substitue des foupçons contre les deux Religions à une ferme croyance pour une; en un mot, on donne à l'Etat, au-moins pour quelque tems, & de mauvais Citoyens & de mauvais Fidèles. Z z 2 C H A-

LIVRE VINGT-CIN-QUIEME. Chap. XII. C XIII.

Recueil des

Voyages qui ont fervi à l'Etabliffe-

ment de la Compagnie

Tom. 5.

CHAPITRE

Des Loix Pénales.

IL faut éviter les Loix Pénales en fait de Religion ; elles impriment de la crainte, il est vrai; mais comme la Religion a ses Loix Pénales ausfi qui inspirent de la crainte, l'une est essacée par l'autre : entre ces deux craintes différentes les Ames deviennent atroces.

La Religion a de si grandes menaces, elle a de si grandes promesses, que lorsqu'elles sont présentes à notre esprit, quelque chose que le Magistrat puisse faire pour nous contraindre à la quitter, il semble qu'on ne nous laisse rien quand on nous l'ôte, & qu'on ne nous ôte rien lorsqu'on nous la laisse.

Ce n'est donc pas en remplissant l'Ame de ce grand objet, en l'approchant du moment où il lui doit être d'une plus grande importance, que l'on parvient à l'en détacher : il est plus sûr d'attaquer une Religion par la faveur, par les commodités de la Vie, par l'espérance de la Fortune; non pas par ce qui avertit, mais par ce qui fait que l'on oublie; non pas par ce qui indigne, mais par ce qui jette dans la tiédeur, lorsque d'autres passions agissent fur nos Ames, & que celle que la Religion inspire sont dans le silence. Règle générale en fait de changement de Religion, les invitations font plus fortes que les peines.

Le caractère de l'Esprit humain a paru dans l'ordre même des peines (a) Dans le qu'on a employées. Que l'on se rappelle les persécutions du Japon (a): on se révolta plus contre les supplices cruels que contre les peines longues, qui lassent plus qu'elles n'effarouchent, qui sont plus disficiles à surmonter parce qu'elles paroissent moins difficiles.

En un mot, l'Histoire nous apprend assez que les Loix Pénales n'ont

jamais eu d'effet que comme destruction.

CHAPITRE XIII.

Très humble Remontrance aux Inquisiteurs d'Espagne & de Portugal.

TNe Juive de dix ans brulée à Lisbonne au dernier Auto-da-fé, donna occasion à ce petit Ouvrage; & je crois que c'est le plus inutile qui ait jamais été écrit. Quand il s'agit de prouver des choses si claires,

on est fur de ne pas convaincre. L'Auteur déclare que quoiqu'il foit Juif, il respecte la Religion Chrétienne, qu'il l'aime assez pour ôter aux Princes qui ne seront pas Chrétiens un

prétexte plaufible pour la perfécuter. Vous vous plaignez, dit-il aux Inquifiteurs, de ce que l'Empereur " du Japon fait bruler à petit feu tous les Chrétiens qui sont dans ses Etats;

mais

mais il vous répondra : Nous vous traitons, vous qui ne croyez pas com- Livre me nous, comme vous traitez vous-mêmes ceux qui ne croyent pas com- Vingra me vous : vous ne pouvez vous plaindre que de votre foiblesse, qui vous C i Nempêche de nous exterminer, & qui fait que nous vous exterminons.

Mais il faut avouer que vous êtes bien plus cruels que cet Empereur. Vous nous faites mourir, nous qui ne croyons que ce que vous croyez, parce que nous ne croyons pas tout ce que vous croyez. Nous fuivons une Religion que vous savez vous-même avoir été autresoischérie de Dieu; nous peníons que Dieu l'aime encore, & vous pensez qu'il ne l'aime plus; & parce que vous jugez ainsi, vous faites passer par le fer & par le feu, ceux qui sont dans cette erreur si pardonnable de croire que Dieu(1) aime encore ce qu'il a aimé.

" Si vous êtes cruels à notre égard, vous l'êtes bien plus à l'égard de nos " Enfans; vous les faites bruler, parce qu'ils suivent les inspirations que leur ont données ceux que la Loi naturelle & les Loix de tous les Peuples leur apprennent à respecter comme des Dieux.

Vous vous privez de l'avantage que vous a donné sur les Mahométans la manière dont leur Religion s'est établie. Quand ils se vantent du nombre de leurs Fidèles, vous leur dites que la force les leur a aquis, & qu'ils ont étendu leur Religion par le fer: pourquoi donc établissez-vous la vô-

tre par le feu? " Quand vous voulez nous faire venir à vous, nous vous objectons une " fource dont vous vous faites gloire de descendre. Vous nous répondez " que votre Religion est nouvelle, mais qu'elle est divine; & vous le prouvez, parce qu'elle s'est accrue par la persécution des Payens & par le sang de vos Martyrs: mais aujourdhui vous prenez le rôle des Dioclétiens, & vous nous faites prendre le vôtre.

" Nous vous conjurons, non pas par le Dieu puissant que nous servons vous & nous, mais par le Christ que vous nous dites avoir pris la condi-, tion humaine pour vous proposer des exemples que vous puissiez suivre; nous vous conjurons d'agir avec nous comme il agiroit lui-même s'il étoit " encore sur la Terre. Vous voulez que nous soyons Chrétiens, & vous " ne voulez pas l'être?

" Mais si vous ne voulez pas être Chrétiens, soyez au-moins des Hommes: , traitez-nous comme vous feriez, si n'ayant que ces foibles lueurs de ju-" stice que la Nature nous donne, vous n'aviez point une Religion pour , vous conduire & une Révélation pour vous éclairer.

" Si le Ciel vous a assez aimés pour vous faire voir la Vérité, il vous a " fait une grande grace: mais est-ce aux Enfans qui ont eu l'Héritage de " leur Père, de hair ceux qui ne l'ont pas eu?

" Que si vous avez cette Vérité, ne nous la cachez pas par la manière , dont vous nous la proposez. Le caractère de la Vérité, c'est son triomn phe

(1) C'est la source de l'ayeuglement des Juiss de ne pas sentir que l'Economie de l'Evangile est dans l'ordre des deffeins de Dieu , & qu'ainsi elle est une suite de son immutabilité même.

4Z 3

DE L'ESPRIT

366

chap. 13.

Lives, phe sur les Cœurs & les Esprits, & non pas cette impuissance que vous a. einouir » vouez lorsque vous voulez la faire recevoir par des supplices.

" Si vous êtes raisonnables, vous ne devez pas nous faire mourir parce Chap. XIII. " que nous ne voulons pas vous tromper. Si votre Christ est le Fils de Dieu, 5 xiv. " nous espérons qu'il nous récompensera de n'avoir pas voulu profaner ses " Mystères; & nous croyons que le Dieu que nous servons vous & nous, " ne nous punira pas de ce que nous avons fouffert la mort pour une Reli-" gion qu'il nous a autrefois donnée, parce que nous croyons qu'il nous l'a

" encore donnée. " Vous vivez dans un siècle où la Lumière naturelle est plus vive qu'elle " n'a jamais été, où la Philosophie a éclairé les Esprits, où la Morale de " votre Evangile a été plus connue, où les Droits respectifs des Hommes , les uns sur les autres, l'empire qu'une conscience a sur une autre cons-" cience, font mieux établis. Si donc vous ne revenez pas de vos anciens préjugés, qui, si vous n'y prenez garde, sont vos passions, il faut avouer que vous êtes incorrigibles, incapables de toute lumière & de toute instruction; une Nation est bien malheureuse qui donne de l'autorité à des

Hommes tels que vous. " Voulez-vous que nous vous dissons na vement notre pensée; vous nous " regardez plutôt comme vos ennemis que comme les ennemis de votre Religion: car si vous aimiez votre Religion, vous ne la laisseriez pas cor-

rompre par une ignorance groffière. " Il faut que nous vous avertissions d'une chose, c'est que si quelqu'un dans la Postérité ose jamais dire que dans le siècle où nous vivons les Peuples d'Europe étoient policés, on vous citera pour prouver qu'ils étoient des Barbares; & l'idée que l'on aura de vous sera telle, qu'elle slétrira votre Siècle, & portera la haine sur tous vos Contemporains".

CHAIPTRE XIV.

Pourquoi la Religion Chrétienne est si odieuse au Japon.

TOus avons parlé (a) du caractère atroce des Ames Japonoises. Les Ma-(a) Liv. 6. gistrats regardèrent la fermeté qu'inspire le Christianisme lorsqu'il s'agit de renoncer à la Foi, comme très dangereuse: on crut voir augmenter l'audace. La Loi du Japon punit sévèrement la moindre desobéissance: on ordonna de renoncer à la Religion Chrétienne: n'y pas renoncer, c'étoit desobéir; on châtia ce crime, & la continuation de la desobéissance parut mériter un autre châtiment.

Les punitions chez les Japonois sont regardées comme la vengeance d'une insulte faite au Prince. Les chants d'allégresse de nos Martyrs parurent être un attentat contre lui; le titre de Martyr indigna les Magistrats; dans leur esprit il signifioit Rebelle, ils firent tout pour empêcher qu'on ne l'obtînt. Ce fut alors que les Ames s'effarouchèrent, & que l'on vit un Combat horrible horrible entre les Tribunaux qui condamnèrent & les Accusés qui souffri- LIVA : rent, entre les Loix Civiles & celles de la Religion.

CIN-QUIENE. Chap. XV.

CHAPITRE

De la Propagation de la Religion.

Ous les Peuples d'Orient, excepté les Mahométans, croient toutes les Religions en elles-mêmes indifférentes. Ce n'est que comme changement dans le Gouvernement, qu'ils craignent l'établissement d'une autre Religion. Chez les Japonois, où il y a plusieurs Sectes & où l'Etat a eu si longtems un Chef Eccléfiastique, on ne dispute (a) jamais sur la Religion. Il en est de-même chez les Siamois (b). Les Calmouks (c) font plus, ils se font un affaire de conscience de souffrir toutes sortes de Religions; à Calicuth (d) c'est une Maxime d'Etat que toute Religion est bonne.

Mais il n'en résulte pas qu'une Religion apportée d'un Païs très éloigné & totalement différent de Climat, de Loix, de Mœurs & de Manières, ait s. partie. tout le succès que sa sainteté devoit lui promettre. Cela est sur-tout vrai ge de Frandans les grands Empires Despotiques: on tolère d'abord les Etrangers, par- sais Pirard ce qu'on ne fait point d'attention à ce qui ne paroit pas blesser la puissance du Prince, on y est dans une ignorance extrême de tout. Un Européen peut se rendre agréable par de certaines connoissances qu'il procure; cela est bon pour les commencemens. Mais sitôt que l'on a quelque succès, que quelque Dispute s'élève, que les gens qui peuvent avoir quelque intérêt sont avertis; comme cet Etat par sa nature demande sur-tout la tranquilité & que le moindre trouble peut le renverser, on proscrit d'abord la Religion nouvelle & ceux qui l'annoncent; les disputes entre ceux qui prêchent venant à éclater, on commence à se dégoûter d'une Religion dont ceux mêmes qui la proposent ne conviennent pas.

Forbin.



LIVRE